

BUREAU

Séance du 1 décembre 2022

Délibération BU_20221201_003

Marché n° 2020-08-17 de maintenance du matériel de sécurité installé dans les centres d'incendie et de secours passé avec l'entreprise EUROFEU SERVICES SAS : avenant n° 1 au marché.

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2020-08-17 relatif à la maintenance du matériel de sécurité installé sur l'ensemble des centres d'incendie et de secours du SDIS 36 passé avec l'entreprise EUROFEU SERVICES SAS ;

Vu le projet d'avenant n°1 au marché n°2020-08-17 ci-annexé ;

Considérant les nouveaux besoins en maintenance périodique et corrective en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de matériels liés à la sécurité ;

DECIDE :

Article unique. l'avenant n°1, ci-annexé, portant le montant maximum du marché n°2020-08-17 passé avec l'entreprise EUROFEU SERVICES SAS, de 12 000 € TTC à 15 000 € TTC, est approuvé et Monsieur le président ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET

